

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 13 DECEMBRE 2016 à 19 HEURES**

L'an deux mil seize et le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

**Présents :** MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Bernard GUIMBERT, Jean-Claude GRISI, Sylvia TISON, Jérôme BROCHARD, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Chantal GUIDEZ, Jean-Claude MARTIN, Christine FOURIER, Daniel HENRY, Martine MICHEL, Florence HAULTCEUR, Patrick MANGIN, Sabrina CHAUVET, Emmanuelle LECOMTE, Christine BENARD, Michèle SELLIER, Marc SEGRETIN

**Absents excusés :**

Emmanuelle LECOMTE donne procuration à Céline CHANCY  
Jérôme BROCHARD donne procuration à Thierry CORNIOT

**Secrétaire de séance :** Daniel HENRY

Le compte-rendu de la séance précédente a fait l'objet d'une observation : concernant la délibération pour la concession du mobilier urbain, Madame Sabrina CHAUVET informe le conseil municipal qu'elle a voté contre.

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

**Actualisation des tarifs des repas :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'actualisation des tarifs proposée modifie l'index de référence et donc la nature du contrat. Cette modification doit faire l'objet d'un avenant. N'ayant toujours pas reçu cet avenant, ce point est reporté au prochain conseil.

**Dégrèvement sur facture d'eau :**

Une fuite à la piscine a été signalée par notre prestataire. La facture ne nous étant pas parvenue, la demande de dégrèvement sera prise au prochain conseil municipal.

**Participation aux frais de scolarité pour la commune d'Hauterive**

**FRAIS CONCERNANT L'ECOLE MATERNELLE**

EFFECTIF TOTAL = 71 élèves

*EFFECTIF HAUTERIVE*

Petite section = 4  
Moyenne section = 10                    soit un total de 16 élèves  
Grande section = 2

Charges globales de fonctionnement                    68 273.15 €

Donc pour 1 enfant – 961.59 €

Soit pour la Commune d'Hauterive – 15 385.44 €

### **FRAIS CONCERNANT L'ECOLE PRIMAIRE**

EFFECTIF TOTAL = 120 élèves

#### *EFFECTIF HAUTERIVE*

CP = 5  
CE 1 = 5  
CE 2 = 2  
CM.1 = 2                    soit un total de 15 élèves  
CM 2 = 1

Dépenses – 22 143.57 €

Donc pour 1 enfant – 184.53 €

Soit pour la Commune d'Hauterive – 2 767.95 €.

**Soit un total général de 18 153.39 €** (dix huit mil cent cinquante trois euros et trente neuf centimes).

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

#### **Projet d'étude du Grand Ru commune pour 4 communes**

#### **CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A L'ÉTUDE DU BASSIN VERSANT DU GRAND RU DES COMMUNES DE BEAUMONT – GURGY – SEIGNELAY ET CHEMILLY-SUR-YONNE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite aux inondations de mai / juin 2016, le Grand Ru a fortement débordé en plusieurs endroits.

Les zones concernées se trouvent sur le territoire des communes de Beaumont, Gurgy, Seignelay et Chemilly-sur-Yonne.

Compte tenu de cet état de fait, il est nécessaire de mener une étude permettant de définir les aménagements à réaliser dans chaque commune pour limiter les débordements du Grand Ru en cas de pluie.

Afin de mener une étude globale sur l'origine des débordements et de définir sur l'ensemble du bassin versant du Grand Ru des solutions, il est préférable qu'un bureau d'études soit missionné sur les quatre communes.

Dans ce but, la maîtrise d'ouvrage de l'étude sur les emprises des communes de Beaumont, Gurgy et Seignelay sera déléguée à la ville de Chemilly-sur-Yonne par le biais d'une convention.

Cette étude est estimée à 20 000 € H.T. et peut être subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le montant de l'étude relevant des quatre communes sera réparti comme suit :

- 20% pour Beaumont,
- 20% pour Gurgy,
- 20% pour Seignelay,
- 40% pour Chemilly-sur-Yonne,

Déduction faite des subventions de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des communes de Beaumont, Gurgy, Seignelay à la commune de Chemilly-sur-Yonne pour l'étude globale du Grand Ru,
- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- autorise le Maire à signer tous actes à intervenir.

### **Actualisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement**

Suite à l'augmentation de l'année dernière de la part SAUR, due aux nouvelles charges qui leur incombent et au remplacement de 80 branchements en plomb, monsieur le maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter la part communale pour l'année 2017.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

Arrivée de Madame Céline CHANCY à 19h26.

### **Admission en non valeur**

Monsieur le Maire expose au conseil que le Trésor public, après relances et poursuites n'a pu recouvrer les sommes de :

<b>Budget communal</b>	<b>Budget MEF</b>
926.05 € (cpte 6541)	413.65 € (cpte 6541)
	179.40 € (cpte 6541)
	31.67 € (cpte 6542)
275.40 € (cpte 6541)	
12.92 € (cpte 6541)	
	9.00 € (cpte 6541)
<b>1 214.37 €</b>	<b>633.72 €</b>

Monsieur le maire propose l'admission en non valeur (effacement de la dette) de ces titres.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### Subvention club de football

Monsieur le maire propose, après rencontre des dirigeants et redémarrage de l'activité de football à 7 en UFOLEP, de verser au titre de l'année 2016 une subvention de 700 €. Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il n'y a pas eu de subvention versée pour 2016.

*Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.*

### Informations diverses :

- monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en février les élus devront choisir, suite à l'exposé des deux porteurs de projet, l'opérateur éolien qui œuvrera sur notre territoire afin de pouvoir finaliser les études.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un gros problème électrique est survenu lundi à la mairie. Le problème est dû à une erreur d'ERDF. Du matériel a été endommagé. ERDF engage sa responsabilité. Une déclaration de sinistre est en train d'être effectuée.
- Un ramassage des sapins, au porte à porte, est prévu pour début janvier.

### Questions diverses :

- Monsieur Jean-Claude GRISI informe le conseil municipal que le barnum de la commune est devenu de plus en plus compliqué à monter. Il rappelle que les bénévoles sont tous des retraités. Il demande s'il était possible d'en acheter un autre plus aisé à monter et plus économique en main d'œuvre de bénévole.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20h05

Le Secrétaire,

Les membres,

Le maire,  
Thierry CORNIOT

